



Cmo passage en clm dans la fonction publique hospitalière

Par **Emiliecoco**, le **25/01/2025** à **14:55**

Bonjour, j'aurais besoin d'aide car je suis un peu perdue. Je suis aide soignante dans la fonction publique hospitalière. En 2019 j'ai fait un long arrêt maladie et mon administration de l'époque m'a placée en CLD(5 ans). En mars 2024 j'ai repris mon travail d'aide soignante dans un autre établissement où j'ai été en contrat jusqu'au 31 décembre. Ils ont accepté ma mutation au 1er janvier 2025. Je suis en arrêt depuis fin décembre et souhaiterais ensuite passer en CLM. Est-ce possible car je n'ai pas travaillé 1 an dans mon nouvel établissement ? Puis-je demander un CLM pour la même raison que j'ai pu obtenir mon CLD(maladie mentale) ? Puis-je avoir un clm pour la même pathologie pour laquelle j'ai obtenu mon cld ? merci infiniment

Merci infiniment pour votre